

Interpellation présentée par le député:

M. Christian Brunier

Date de dépôt: 21 avril 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Audit de l'Hospice général : violation des marchés publics et tarifs exorbitants ?

Le 7 mars dernier, le Conseil d'Etat a adopté et annoncé plusieurs mesures concernant l'Hospice général, dont :

« Le Conseil d'Etat décide de procéder à un audit du contrôle interne et du service financier de l'Hospice général. L'objectif est d'apporter ainsi un appui aux efforts déjà entrepris par la nouvelle direction générale pour améliorer l'organisation et le contrôle interne. Cet audit devrait permettre de valider et, le cas échéant, de renforcer le dispositif mis en place. » (Point de presse du Conseil d'Etat).

Est-il exact que :

- 1) le DASS a lancé cet audit sans appel d'offres, violant ainsi les règles d'attribution des marchés publics ;
- 2) cet audit s'élève à environ CHF 360'000.- ;
- 3) le cabinet d'audit choisi facture ses collaborateurs à CHF 220.- par heure pour une secrétaire et jusqu'à CHF 530.- par heure pour un responsable d'équipe (consultant senior), ce qui est totalement abusif par rapport aux prix du marché.

Les règles d'attribution des marchés publics imposent d'avoir un appel d'offres restreint à partir de CHF 100'000.- (par exemple en invitant 3 bureaux à postuler) et un appel d'offres complet (publication FAO, etc.) à partir de CHF 380'000.-.

Très inquiet par cette situation visiblement d'abus, je remercie d'avance le Président du DASS de bien vouloir répondre rapidement à cette interpellation pour soit infirmer ces dires ou soit corriger, dans la mesure des limites légales, ce contrat inacceptable.